

Il précise que la surface imperméable entraînant ces quantités d'eau a été estimée à plus de 3 ha (étude des eaux pluviales du cabinet d'études SEAF d'octobre 2001).

En 2004, la commune a réalisé des travaux pour capter les eaux descendantes de la rue de Puiseaux par la pose d'une canalisation de diamètre 400 enterrée sous la rue du Portail. Elle rejoint les 2 avaloirs situés au point bas de la rue.

L'eau captée par ces points bas est évacuée vers des carrières dans la parcelle située à la sortie d'Intvilliers. La canalisation de 200 a été remplacée en 2004 par une canalisation de 400.

Depuis 20 ans, aucune inondation significative n'avait été constatée.

Après avoir rappelé qu'aucune réponse ne pourra être donnée face à une situation exceptionnelle, le Maire propose de se rapprocher du conseil départemental pour évoquer la situation, ainsi que d'une entreprise pour pouvoir améliorer rapidement l'existant (rendre les 2 avaloirs point bas plus performants, créer un avaloir à proximité de la rue de la Champagne).

L'aménagement de cette rue a déjà été évoqué pour diminuer la vitesse de circulation des voitures, créer des points d'absorption d'une partie des eaux pluviales et embellir l'entrée du hameau. Même si les finances de la commune ne permettront pas d'intervenir au minimum dans les 3 prochaines années, un rendez-vous sera pris avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Loiret afin d'avancer des pistes possibles d'aménagement et préparer un projet d'investissement.

6/ REMBOURSEMENT À L'AMICALE DE GIVRAINES

Le maire informe le conseil que l'Amicale de Givraines a engagé des dépenses (236.40 €) dans l'intérêt de la commune. Après accord des élus, elles seront remboursées par mandat administratif.

7/ Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance (projection vidéo) des différents plans de la version définitive du futur groupe scolaire intercommunal sur un terrain et dans des bâtiments mis à la disposition par la commune de Boynes à la Communauté de Communes Du Pithiverais (CCDP).

Il se compose d'un bloc « école » (3 classes de maternelles et 6 classes d'élémentaire), un bloc indépendant pour le « restaurant scolaire » et un bloc « périscolaire » avec la réhabilitation des bâtiments existants (restaurant scolaire actuel et salle du Parc).

L'aménagement pour assurer le fonctionnement du restaurant scolaire est à la charge des 3 communes par délégation de leurs compétences au Syndicat Scolaire Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS) Boynes – Givraines – Yèvre-La-Ville.

Une présentation sera faite lors de la réunion publique de janvier 2025.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ Fermeture Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 28 octobre au 03 novembre. En cas de besoin, il faudra téléphoner au maire ou à l'adjoint.

❖ Rappel : Nouvelle gestion des Services « eau » et « assainissement » de Givraines

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes Du Pithiverais assure la gestion des services Eau et Assainissement de la commune de Givraines.

L'OAPI est l'interlocuteur unique des Givrainois(es). Numéro unique : 02 38 30 60 46

❖ Repas de fin d'année du CAS

Les membres de la Commission d'Action Sociale ont proposé la continuité de l'organisation du repas de fin d'année des anciens et ont retenu le **dimanche 08 décembre à 12h 30 à la salle communale**.

Un courrier d'invitation et d'inscription sera distribué début novembre dans les boîtes à lettres.